

LES FLORALIES DU MAS D'AZIL
10 MAI 2026
CHARTE DE QUALITE ET REGLEMENT

L'association **Effets Nature** organise une exposition vente de plantes, de fleurs, d'art du jardin, etc...

Règlement du marché :

Article 1 - Tout exposant s'engage à présenter uniquement la production pour laquelle il a été sélectionné et dont il a fourni la liste sur la fiche de pré-inscription. L'association Effets Nature se réserve la possibilité de faire enlever des stands tous produits non conformes à la charte et/ou la fiche de pré-inscription, ainsi que ceux qui n'auraient pas été signalés.

Article 2 – Le montant forfaitaire de l'installation est de 3 € le mètre linéaire pour une profondeur de 4 mètres.

Article 3 – Le public est admis sur les lieux de la manifestation de 9h00 à 18h00 le dimanche.

Article 4 – Les exposants peuvent s'installer à partir de 6h00 et ne doivent pas procéder à la désinstallation de leur stand avant l'heure de fermeture au public.

Article 5 – Après l'installation du stand et avant 8h45, les véhicules devront être retirés et garés à l'extérieur du marché.

Article 6 – Afin de limiter la concurrence et respecter les productions de chacun (spécialités) l'association Effets Nature se réserve le droit de faire enlever certains produits d'un stand.

Article 7 – Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute inscription sans en avoir à justifier le motif.

Article 8 – Les plants, fleurs ou objets proposés restent sous la responsabilité des exposants. L'organisation décline tout responsabilité en cas de pertes, vols ou détériorations. Les exposants déclarent renoncer à tout recours contre l'organisation et déclarent être couverts par leur propres assurances.

Article 9 – Les exposants s'engagent à respecter les dimensions du stand qui leur a été attribué. Tout dépassement des limites fera l'objet d'un réajustement du tarif de l'emplacement.

Article 10 – Tous litiges ou cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par l'association Effets Nature.

Article 11 – La participation à cette manifestation entraîne l'acceptation du présent règlement.

Article 12 - Un chèque de caution de 30 euros est à fournir. Celui-ci sera débiter en cas d'absence ou de départ prématuré non justifié.

En signant cette charte je m'engage à respecter son contenu.

Nom/Enseigne :

Fait à :

Le :

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »

Floralies - Le 10 Mai 2026

Fiche de pré-inscription à renvoyer avant le 31 mars 2026

Enseigne		Téléphone
Nom		
Prénom		Adresse mail
Adresse		
		Site
CP		
Ville		

Liste des produits proposés:

--

Emplacement

Nombre de mètres linéaires souhaités X 3€	Total TTC €
---	----------------

Si vous souhaitez plus de profondeur de stand, précisez la profondeur souhaitée:

DOCUMENTS A FOURNIR
N° carte professionnelle

Votre candidature sera étudiée par la commission à réception des pièces suivantes

Ce formulaire de pré-inscription rempli et signé.

La photocopie de vos justificatifs professionnels

Attestation de responsabilité civile professionnelle

Un chèque du montant total TTC à l'ordre d'Effets Nature qui sera débité à l'issue de la manifestation

La charte de qualité dûment signée.

Un chèque de caution de 30 euros débité en cas d'absence ou de départ prématuré non justifié.

(Toute demande d'inscription non accompagnée du règlement et de la caution ne sera pas prise en compte)

Je certifie avoir pris connaissance et accepter les termes de la charte fournie.

Fait à :

Le

Signature: (lu et approuvé):